

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 2 février 2016 à 19h00 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Inès Pontiroli et Thomas Howard.

Également présents, Benedikt Kuhn, directeur général, M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et adjoint à la direction générale.

Absence motivée : Dr. Jean Amyotte, conseiller.

La séance débute à 19h00

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y avait aucune personne du public présente à cette séance.

16-02-2652

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Remplacement du réservoir – camion citerne
4. Période de question du public
5. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Edward McCann

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

16-02-2653

REPLACEMENT DU RESERVOIR DU CAMION-CITERNE #907

CONSIDÉRANT QUE le réservoir du camion-citerne #907 est percé et trop rouillé pour être réparé;

CONSIDÉRANT QUE la garantie est devenue caduque suite à la faillite du fabricant;

CONSIDÉRANT QUE Battleshield Industries Limited propose de remplacer le réservoir actuel par un réservoir Brayneck, en plastique, garantie à vie, pour un montant maximal de 21 255,42\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième proposition reçue pour la somme de 25 354,87 \$ (taxes en sus) de la compagnie Dependable Emergency Vehicles;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Brian Middlemiss

IL EST RÉSOLU d'accepter la proposition de Battleshield Industries Limited pour un montant maximal de 21 255,42\$, taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit attribuée au poste budgétaire 59-131-00-024.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

16-02-2654

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h10 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GENERAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».